

Étaient présents :

Direction Académique :

Madame Niquet-Petitpas, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre, Monsieur Gien, A-Dasen, Mesdames Gien, Paquet et Siré, Inspectrices de l'Éducation nationale, Monsieur Forestier, Inspecteur de l'Éducation nationale, Monsieur Boulade, référent-directeur

Directeurs d'écoles et représentants des organisations syndicales :

UNSA : Mesdames Cognet, De Carvalho et Lassus, Messieurs Ivain et Versange

FSU : Madame Bertin, Monsieur Derouault

SGEN-CFDT : Madame Cyprés

Étaient excusées : Madame Chaumeureuil, Inspectrice de l'Éducation nationale en charge du préélémentaire, Mesdames Berthault et Picard, directrices d'écoles et représentantes de la FSU

1. Enjeux du groupe Blanchet

En ouverture de ce groupe de travail, Madame la Directrice Académique adresse aux participants ses meilleurs vœux et rappelle les capacités d'adaptation et de résilience que les directeurs, leurs équipes et les circonscriptions ont démontrées.

Historiquement, le groupe Blanchet est une instance de dialogue et d'échange dans le 2nd degré, entre les autorités académiques et les représentants des personnels de direction. À la demande du ministère, un groupe Blanchet des directeurs d'école est mis en place pour l'année scolaire 2020-2021. Trois pourront être prévus au cours de l'année ; si une problématique particulière devait se dessiner, il serait possible d'en tenir un exceptionnel.

Madame la Directrice Académique laisse la parole aux membres du groupe :

FSU : La nécessité d'avoir un calendrier des tenues du groupe Blanchet en amont est rappelée, pour faciliter l'organisation ; avoir un ordre du jour à l'avance est apprécié. Il est important de garder l'axe autour de la simplification des tâches des directeurs d'école et de prioriser les axes suivants : la formation des directeurs à l'animation d'équipe (axe également évoqué lors du CHSCT) ainsi qu'un axe autour des chargés d'école, tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de redondance avec le groupe de travail directeurs d'écoles.

Le formulaire de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle d'un enfant scolarisé en petite section est chronophage ; il serait intéressant de ne plus avoir à le remplir (alors que, précédemment, la démarche était orale, en confiance avec les familles), ou de le simplifier.

Madame la Directrice Académique rappelle l'obligation scolaire à partir de trois ans, qui justifie un tel formulaire, l'obligation scolaire entraînant la responsabilité du directeur d'école. Madame Chaumeureuil sera consultée pour étudier les perspectives d'évolution du formulaire.

La question du temps se pose : certains mails peuvent paraître anachroniques, comme ceux qui indiquent la mise à jour de la FAQ Covid-19, alors qu'une mise à jour proche est attendue.

Pour Madame la Directrice Académique, l'information de tous est primordiale et nécessite ces envois. Elle rappelle que les prises de paroles médiatiques qui ne sont pas formalisées par un écrit officiel restent des prises de paroles.

La circulaire d'août 2020 prévoyait un calendrier des enquêtes. Qu'en est-il ?

Les services n'ont pas reçu de calendrier des enquêtes, la crise sanitaire dictant la vie actuelle.

Certains outils numériques évoluent positivement (Onde par exemple) ; en revanche, l'ENT Éclat reste un outil conçu pour le second degré, qui nécessite une charge importante de travail et n'est pas efficient pour les écoles. L'envoi en doublon de certains mails reste un problème.

L'envoi en double fait déjà l'objet d'une réflexion ; les listes de diffusion seront revues pour éviter au maximum ces doublons.

Le contexte sanitaire pose la question du manque d'aide administrative.

Madame la Directrice Académique rappelle que les services civiques peuvent répondre à la demande, que l'enveloppe service civique n'est pas assez utilisée et qu'il ne faut pas hésiter à contacter Monsieur Tourette, chef de service de la DIVEL.

UNSA : La création du poste de référent directeur est saluée, comme la mise à jour de l'espace direction 1^{er} degré. La direction en rapport avec la maternelle constitue un axe de travail important. À ce sujet, il semblerait nécessaire que soit constitué un document facilitateur pour la vérification des vaccinations obligatoires.

Sous réserve de sa validation par la cellule juridique, Madame la Directrice Académique est favorable à un tel document, qui pourrait être élaboré par Madame Chaumereuil, accompagnée de plusieurs directeurs concernés, d'une infirmière et d'un médecin scolaires, à partir du document initié par Madame Gracedieu, Infirmière Conseillère Technique.

Les directeurs d'école doivent remplir, en amont, les états de présence des AESH ; cette charge de travail va-t-elle perdurer ? De même, les sorties sans nuitée nécessitent de remplir une demande d'autorisation pour les AESH, à adresser au PIAL. Est-ce nécessaire ?

Monsieur Gien précise que ces questions seront adressées au groupe de travail académique. Madame la Directrice Académique rappelle que l'état de présence conditionne la rémunération, d'où la nécessité de le faire remonter.

Les directeurs sont fatigués, stressés et se sentent isolés : la qualité de vie au travail et les risques psychosociaux interrogent avec le contexte sanitaire : existe-t-il un préventeur de ces risques psychosociaux ?

Pour Madame Gien, Inspectrice de l'Éducation nationale, le contexte sanitaire exacerbe les tensions et perturbe le parcours de l'élève, qui doit être géré par le directeur d'école et son équipe ; ces tensions doivent être remontées auprès des circonscriptions pour que les psychologues de l'Éducation nationale puissent intervenir et apporter leur soutien. Monsieur Gien complète en rappelant d'une part l'existence du groupe départemental d'appui et, d'autre part, de la cellule d'appui, en lien avec la Division des Élèves. Madame la Directrice Académique précise enfin qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de préventeur et que les dispositifs évoqués peuvent être complétés par Madame Kratzer, Assistante sociale des personnels, Monsieur Guillaume, Conseiller RH de proximité, et le pôle Pass Mgen.

Les représentants de la FSU indiquent que des dispositifs ne sont pas utilisés : le conseiller de prévention, les assistants de prévention pourraient voir leurs missions redéfinies pour ne pas être centrées sur le bâtiment et la sécurité, ce qui constitue une préoccupation du CHSCT depuis plusieurs années.

Madame la Directrice Académique rappelle que, si la crise sanitaire mobilise les énergies, la problématique sécuritaire justifie les missions actuelles des assistants de prévention et peut expliquer les retards par rapport à une évolution de leurs missions.

Il pourrait être pertinent de créer des référents directeurs de secteur, personnes ressources pour les directeurs débutants.

Madame la Directrice Académique trouve la proposition très pertinente, même si elle dépend des moyens disponibles.

Les représentants de la FSU désapprouvent cette proposition, en rappelant que ces postes intermédiaires se font au détriment de postes en présence d'élèves.

Le contexte sanitaire interroge la relation école/familles, à travers la difficulté de faire du lien en l'absence de manifestations ou de sorties pédagogiques. Quel outil utiliser dès lors, pour renforcer le lien et la confiance ?

Madame la Directrice Académique souligne qu'il s'agit d'une vraie question ; même si ce n'est pas un outil idéal, le dispositif de visioconférence peut être une piste, en proposant un temps d'échange convivial pour ne pas perdre le lien. Elle précise que, dans le respect des gestes sanitaires, la rencontre avec une famille est toujours possible. Quoi qu'il en soit, Madame la Directrice Académique renouvelle sa confiance dans l'imagination et la créativité des enseignants, qui ne sont plus à démontrer.

SGEN-CFDT : La simplification des tâches des directeurs d'école pourrait passer par une formation des directeurs sur les points suivants : le publipostage, la signature électronique des documents, l'utilisation des outils numériques et comment réagir en temps de crises. Ces temps de formations pourraient être proposés dans le cadre des 18 heures d'animations pédagogiques. Il serait également intéressant de mettre en place des CMC de directeurs d'école, par secteurs, sur une thématique précise.

Madame la Directrice Académique reconnaît la nécessité d'un accompagnement technique à ces outils numériques, accompagnement technique qui peut s'appuyer sur les Eruns, comme le précise Monsieur Gien, qui propose d'étudier la possibilité d'intégrer tous ces temps au prochain PDF. Madame la Directrice Académique ajoute que la gestion de crises est une préoccupation de tous ; si la gestion des crises liées à la sécurité physique fait déjà l'objet de formations, celle liées à la pandémie est inédite et nécessite de réadapter les gestes professionnels de tous.

Le directeur d'école doit réaliser un entretien avec les AESH ; actuellement, c'est l'échéance du contrat qui détermine la date de l'entretien. Serait-il possible que la date soit uniformisée et le document administratif à remplir simplifié ?

Monsieur Gien indique qu'il s'agit d'un des sujets du groupe de travail académique. Madame la Directrice Académique précise que les chargés de missions AESH peuvent apporter leur aide.

Trois réseaux pédagogiques ont été constitués sur le département : le réseau Morvan (autour de la circonscription de Château-Chinon Nivernais Morvan), le réseau Val de Loire Nord (autour de la circonscription de Clamecy Val de Loire) et le réseau Val de Loire Sud (autour des circonscriptions de Nevers 1, Nevers 2 et Nevers 3) ; animés par les IEN, les IA/IPR et les chefs d'établissements du second degré, ces réseaux sont l'occasion d'échanges sur des problématiques de secteurs, de recherches d'idées, pour bénéficier d'une visibilité du parcours de l'élève, de la maternelle au lycée ; ils permettent la mise en place d'actions au service des élèves et des usagers. Chaque territoire a ses spécificités et les réponses sont singulières : Madame Siré précise que, pour le réseau Val de Loire Nord, l'axe priorisé est le bien-être à l'école pour les élèves, qui a conduit à la mise en place de projets autour des compétences psychosociales, de la liaison école/collège et de la protection de l'enfance ; Monsieur Forestier rappelle la spécificité du Morvan, qui a conduit à prioriser les liaisons intercycles. La possibilité d'associer des directeurs d'école et/ou le référent-directeur à ces réseaux est évoquée.

2. Définition des axes de travail pour l'année 2020-2021

Les axes retenus pour cette année sont les suivants :

- L'étayage des directeurs sur l'animation d'équipe (fond et forme) et la gestion des crises en général.
- Le pilotage pédagogique
- L'aide aux chargés d'école

3. Présentation du projet Cardie directeurs

Les objectifs généraux de ce projet, initié par la circonscription Nevers 1, à laquelle s'est associée la circonscription Clamecy Val de Loire, et qui regroupe 22 directeurs volontaires, de tous types d'école, sont les suivants :

- Conduire une réflexion collégiale avec les directeurs des écoles nivernaises afin de développer une gestion et une communication de proximité au profit de la réussite de tous les élèves.
- Dégager des leviers pour améliorer le pilotage dans les écoles en vue de développer la réflexion des équipes.

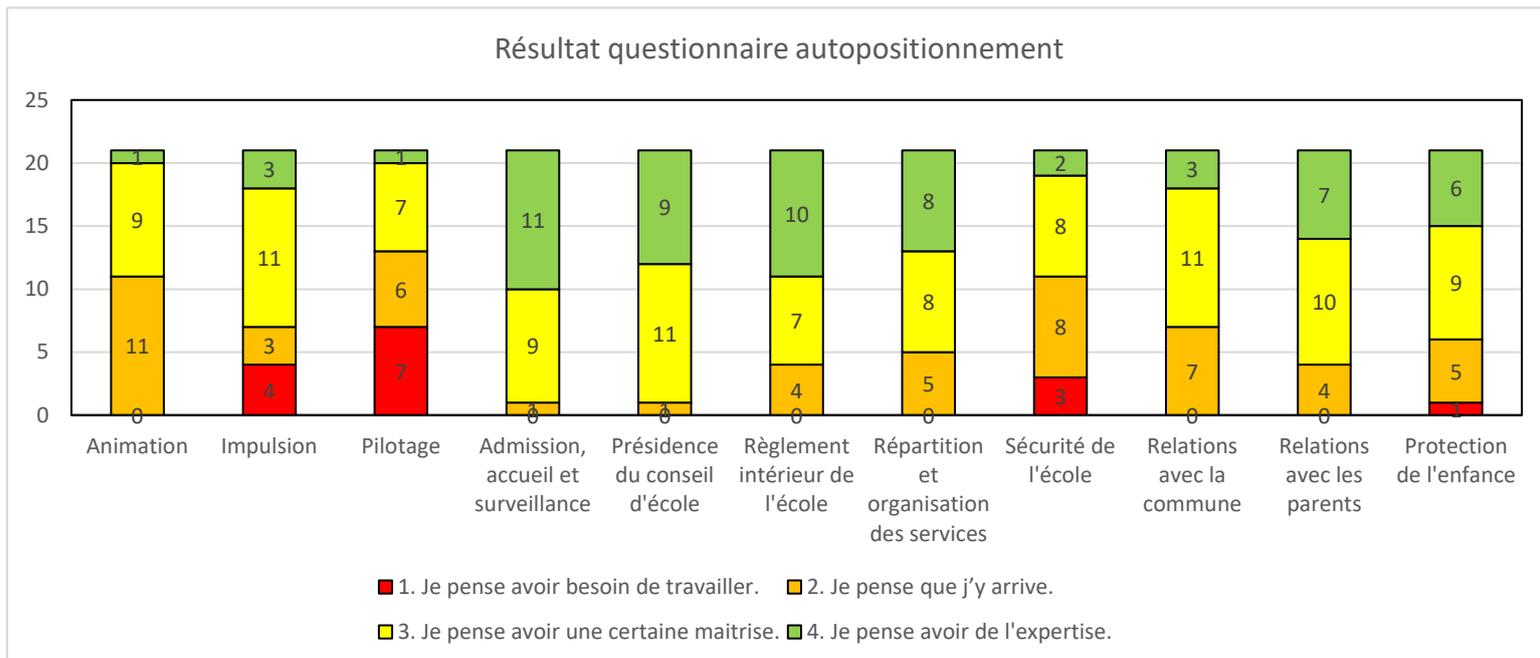
Ils s'articulent autour des priorités 3 (Adapter l'enseignement aux besoins de chacun), 5 (Développer des relations respectueuses et constructives entre les acteurs) et 10 (Développer la culture de l'autonomie) du [projet académique](#).

Le déroulement et les objectifs des trois années sont les suivants :

Année 1 : définir de façon collégiale les thématiques qui semblent essentielles à travailler pour améliorer la réussite des élèves.

- ✓ Temps 1 : Recueillir les difficultés rencontrées, les réussites et les besoins des directeurs participant au groupe de réflexion.

Le recueil effectué auprès des directeurs volontaires (questionnaire d'auto-positionnement et entretiens téléphoniques) s'achève ; les points saillants qui apparaissent sont les suivants :



Les nuages de mots suivants ont été réalisés à partir du corpus de termes qui revenaient le plus souvent lors des entretiens :



- ✓ Temps 2 : Dégager les problématiques fortes qui seront reprises lors de temps d'échange sous forme de visioconférences.
- ✓ Temps 3 : Les éléments dégagés lors de ces temps d'échange alimenteront un temps de travail avec Madame Sylvie Moussay (maitre de conférences en Sciences de l'Éducation du laboratoire ACTÉ de l'Université Clermont Auvergne) en fin d'année scolaire pour définir les problématiques des temps d'accompagnement mis en place lors de l'année 2.

Année 2 : permettre aux directeurs de développer des compétences en termes de pilotage d'équipe en partageant des savoirs professionnels et des expériences entre des pairs au sein de réseau d'échanges qui constitueraient des espaces collectifs d'analyse.

- ✓ Temps 1 : Faire émerger des ressources à partir de partages d'expérience et d'analyse des pratiques des participants pour construire des dispositifs qui permettent de rendre effective cette mise en réseau.
- ✓ Temps 2 : Apprendre à conduire les échanges entre pairs pour faire émerger des ressources sur la base d'un partage d'expérience.

Année 3 : phase d'essaimage.

Les dispositifs construits lors de l'année 2 seront expérimentés avec d'autres groupes de directeurs (circonscription Nevers 2, Nevers 3 et Château-Chinon Nivernais Morvan).

4. Questions diverses

Madame la Directrice Académique présente le contenu d'une communication rectorale liée au contexte sanitaire sur les points suivants :

- Renforcement du protocole sanitaire applicable à la restauration scolaire
- Suspension des activités sportives en milieu fermé
- Déploiement à grande échelle des tests antigéniques
- Impact du couvre-feu à 18 heures

À l'issue de cette information, les questions suivantes sont abordées :

- Le calendrier du projet d'école sera-t-il maintenu ? *Le retour à la circonscription est prévu le 10 avril ; un report est à l'étude, qui permettrait, comme cela avait été le cas précédemment, d'affiner le projet avec, le cas échéant à l'issue du mouvement, la participation de nouveaux collègues dans l'équipe enseignante.*
- À l'occasion de la suspension des activités sportives en milieu fermé, les salles de jeux/salles de motricité sont-elles concernées ? *Il est nécessaire d'attendre la formulation du protocole.*
- Que faire si un collègue remplaçant ne pourrait pas être disponible afin d'éviter le brassage des élèves, en cas d'absence d'un enseignant ? *Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de non-remplacement. Quoi qu'il en soit, il faut faire confiance à l'adaptabilité des collègues. Ces deux dernières semaines, il n'y a pas eu de fermeture de classes dans le 1^{er} ou le 2nd degré. Au 14 janvier, 14 cas positifs ont été recensés à l'école, 9 au collège et 2 au lycée ; en moyenne, un cas confirmé génère trois cas contacts.*
- Serait-il possible de faire se déplacer une infirmière pour effectuer des tests plutôt que de faire se déplacer les enseignants ? *La réflexion est en cours.*
- Quand aura lieu la prochaine dotation en masques ? *La répartition est en cours.*
- Les services civiques n'ont pas vocation à être une aide administrative ; cette utilisation nécessiterait une confirmation. *L'utilisation était une proposition.*

Madame la Directrice Académique clôt ce groupe Blanchet des directeurs en remerciant les participants ; les différents groupes de travail pourront voir leur portée augmenter par la présence de collègues chargés d'école.